

## **APPROBATION**

### **MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°4 DU PLU**

Par délibération en date du 24 janvier 2023, le conseil municipal de PIPRIAC a décidé d'approuver la modification N°4 du Plan Local d'Urbanisme-Interdiction de changement de destination des cellules de commerces et services.

Le dossier du PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, et à la Préfecture d'Ille et Vilaine. Il est également consultable sur le site de la mairie : [www.mairie-pipriac.fr](http://www.mairie-pipriac.fr)

L'adjoint délégué à l'urbanisme,  
Grégory PACAUD